



## RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NO 2019-584 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2021

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
Service juridique et du greffe

Novembre 2023

## Table des matières

1.	Introduction .....	3
1.1.	Cadre législatif et objectif .....	3
1.2.	Exercice financier 2021 .....	3
1.2.1.	Contexte.....	3
1.2.2.	Modification au Règlement.....	4
1.2.3.	Révision et évaluation du processus de gestion contractuelle.....	4
2.	Bilan d'application du Règlement pour l'année 2021.....	4
1.3.	Formation et mise à jour du personnel.....	5
1.4.	Adjudication des contrats .....	5
1.4.1.	Application du Règlement.....	5
1.4.2.	Mode d'adjudication.....	7
1.5.	Résultats d'audits .....	12
1.6.	Plaintes.....	12
1.7.	Sanctions .....	12
3.	Conclusions et recommandations.....	12
	<b>Annexes</b> .....	14
I.	Répartition des contrats octroyés en 2021 .....	15
II.	Liste des contrats de plus de 25 000 \$ .....	16

## 1. Introduction

### 1.1. Cadre législatif et objectif

La *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité*<sup>1</sup> est entrée en vigueur le 16 juin 2017 et visait à augmenter l'autonomie et les pouvoirs des autorités municipales. Une des modifications qui y était prévue était le remplacement du libellé de l'article 573.3.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*<sup>2</sup> (ci-après la « Loi »), lequel oblige désormais toute municipalité à adopter un règlement sur la gestion contractuelle<sup>3</sup>.

Considérant cette nouvelle obligation, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (ci-après la « Ville ») a adopté le *Règlement no 2018-549 sur la gestion contractuelle* qui est entré en vigueur le 14 mars 2018. Ce règlement a été abrogé et remplacé par le *Règlement no 2019-584 sur la gestion contractuelle* (ci-après le « Règlement »), entré en vigueur le 3 juillet 2019. Auparavant, la Ville s'était dotée d'une Politique de gestion contractuelle, laquelle est aujourd'hui abrogée.

Conformément au sixième alinéa de l'article 573.3.1.2 de la Loi, un rapport concernant l'application du Règlement doit être déposé lors d'une séance du conseil municipal. Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Ville, notamment en renseignant les citoyens quant à l'application des mesures prévues au Règlement.

Le rapport est structuré de manière à présenter clairement et de manière exhaustive les informations requises aux termes de la Loi et de l'article 14 du Règlement, tout en permettant une évaluation approfondie de sa mise en œuvre.

### 1.2. Exercice financier 2021

#### 1.2.1. Contexte

Le 21 avril 2021, un poste de coordonnateur - avocat conseiller en gestion contractuelle a été créé au sein du Service juridique et du greffe.

L'année 2021 était également une année d'élection générale au sein des villes du Québec. Élections particulières puisqu'elles se déroulaient en contexte de pandémie de Covid-19.

La ressource attitrée à la gestion contractuelle a été nommée adjointe à la présidente d'élection.

L'année 2021 a donc notamment été marquée par le processus électoral, qui a mobilisé de manière significative les ressources du Service juridique et du greffe. Cette mobilisation des ressources, bien que nécessaire pour garantir un processus

---

<sup>1</sup> LQ, 2017, c. 13.

<sup>2</sup> RLRQ, c. C-19.

<sup>3</sup> LQ, 2017, c. 13, art. 74.

électoral démocratique et transparent, a eu pour conséquence que l'encadrement du processus de gestion contractuelle n'a pas subi de changements majeurs en 2021. La disponibilité des ressources allouées à la gestion contractuelle a été limitée, et les priorités ont temporairement été réorientées vers l'organisation des élections.

#### 1.2.2. Modification au Règlement

Le Règlement a été modifié par l'entrée en vigueur, le 30 juin 2021, du *Règlement no 2021-658 modifiant le règlement no 2019-584 sur la gestion contractuelle*, lequel a été adopté lors de la séance du 22 juin 2021. Cette modification a pour but d'ajouter des mesures favorisant les biens et services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs québécois qui ont un établissement au Québec, et ce, en respect des formalités imposées par la sanction du projet de loi numéro 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau*<sup>4</sup>, prévoyant que toute municipalité doit instaurer des mesures qui favorisent les entreprises ayant un établissement au Québec, et ce, pour une période de trois ans.

#### 1.2.3. Révision et évaluation du processus de gestion contractuelle

La ressource nommée au poste d'avocat – conseiller en gestion contractuelle avait pour mandat de structurer l'ensemble du processus de gestion contractuelle au sein de la Ville. Elle devait notamment :

- Coordonner l'ensemble du processus de gestion contractuelle;
- Mettre en œuvre les recommandations du Rapport du MAMH;
- Établir, avec chaque Service de la Ville les besoins en matière de gestion contractuelle;
- Assurer la mise à jour annuelle des modèles de devis administratifs.

Un mandat a notamment été donné à une firme externe afin d'effectuer la révision des modèles de devis administratifs.

## 2. Bilan d'application du Règlement pour l'année 2021

Comme le prévoit l'article 573.3.1.2. de la Loi, le Règlement prévoit différentes mesures.

Pour l'application de l'ensemble de ces mesures dans le cadre du processus de gestion contractuelle en cours d'année 2021, diverses méthodes ont été utilisées. Plusieurs de ces méthodes sont des bonifications ajoutées aux processus pour assurer le respect des normes reconnues en matière d'attribution de contrats publics, dans la continuité des démarches entreprises en 2020 pour structurer le processus de gestion contractuelle.

La compilation des données et observations permet une évaluation rigoureuse de la conformité et de l'efficacité de l'application du Règlement au sein de la Ville.

---

<sup>4</sup> LQ 2021, c. 7.

### 1.3. Formation et mise à jour du personnel

L'engagement du Service juridique et du greffe en matière de formation et de mise à jour des compétences du personnel est un pilier essentiel de la démarche de structuration du processus de gestion contractuelle. Il garantit que l'équipe est prête à offrir le soutien approprié à l'organisation afin d'assurer le respect des exigences légales et ce, de façon proactive.

Par l'entremise d'une firme externe, une formation sur les principes de base en gestion contractuelle a été donnée à tous les employés de la Ville susceptibles de participer au processus de gestion contractuelle, notamment lors de la rédaction des devis techniques ou dans le cadre du suivi de l'exécution des contrats.

L'avocate – conseillère en gestion contractuelle a notamment suivi les formations suivantes en 2021 :

Durée (h)	Dispensée par	Titre de la formation
7	COMAQ	L'appel d'offres avec système de pondération et d'évaluation et le rôle du comité de sélection dans l'évaluation qualitative des offres
1.5	Association du Barreau Canadien	Revue annuelle de la jurisprudence en droit municipal
2	U.M.Q.	Politique d'approvisionnement responsable
30	A.D.M.Q.	L'adjudication des contrats municipaux : fondements, obligations et contrôles
22	A.D.M.Q.	La préparation et la rédaction des appels d'offres municipaux
7	Barreau du Québec	Les développements récents en droit municipal 2021
1.5	Association du Barreau Canadien	Décisions d'intérêt en appel d'offres public (Tribunaux judiciaires et autorité des marchés publics)
7	COMAQ	Le contenu et la rédaction des documents d'appels d'offres : optimisez vos pratiques
1.5	U.M.Q.	Le membre du comité de sélection : rôle et responsabilités

### 1.4. Adjudication des contrats

#### 1.4.1. Application du Règlement

##### 1.4.1.1. Contrats de plus de 25 000 \$

Tel que requis par la Loi, la Ville tient à jour sur Internet la liste de contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$<sup>5</sup>. Également, la Ville

---

<sup>5</sup> Voir Annexe II.

publie une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Il est possible de consulter ces listes sur le site Internet de la Ville à l'adresse : <https://vsad.ca/offres>.

*1.4.1.2. Répartition par nature et par montant<sup>6</sup>*

Le Règlement prévoit trois modes d'adjudication pour les contrats dont la dépense nette<sup>7</sup> est d'au moins 25 000 \$, à savoir :

- Appel d'offres sur invitation;
- Appel d'offres public;
- Gré à gré sur autorisation du conseil municipal.

Au total, 51 contrats pour une valeur totale de **9 283 585.23 \$** ont été conclus en respect du cadre normatif applicable en 2021, répartis comme suit<sup>8</sup> :

	Appels d'offres publics		Appels d'offres sur invitation		Gré à gré		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
<b>Exécution de travaux</b>	3	3 592 412.56 \$	-	-	-	-	3	3 592 412.56 \$
<b>Services professionnels</b>	9	1 992 328.65 \$	1	51 100.16 \$	3	169 557.08 \$	13	2 212 985.89 \$
<b>Services autres que professionnels</b>	7	481 001.69 \$	4	224 697.48 \$	1	304 683.75 \$	12	1 010 382.92 \$
<b>Assurances</b>	-	-	-	-	1	375 347.39 \$	1	375 347.39 \$
<b>Approvisionnements</b>	10	1 568 952.75 \$	2	74 251.23 \$	9	449 252.49 \$	21	2 092 456.47 \$
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>7 378 692.00 \$</b>	<b>7</b>	<b>350 048.87 \$</b>	<b>14</b>	<b>1 298 840.71 \$</b>	<b>51</b>	<b>9 283 585.23 \$</b>

<sup>6</sup> Voir Annexe I.

<sup>7</sup> La dépense nette est définie à l'article 3 du Règlement no 2019-584 : « la dépense nette est établie selon le prix global de la dépense déduction faite de tout remboursement que la Ville reçoit en vertu des règles fiscales ».

<sup>8</sup> La colonne « Appels d'offres publics » inclut les renouvellements de contrats initialement adjudgés par un processus d'appels d'offres publics, ainsi que les regroupements d'achats auxquels la Ville a adhéré. La colonne « Gré à gré » inclut les contrats octroyés conformément aux dispositions prévues à la Loi et au Règlement permettant de conclure un contrat sans procéder par voie d'appel d'offres. Les montants inscrits incluent les taxes.

## 1.4.2. Mode d'adjudication

### 1.4.2.1. Appels d'offres publics

Tel que le prévoit la Loi et le Règlement, la Ville doit obligatoirement, sous réserve des exceptions, utiliser le processus d'appel d'offres public pour tous les contrats dont la dépense nette est estimée à une somme égale ou supérieure à 100 000 \$. Toutefois, ce processus contractuel est également fréquemment utilisé pour octroyer un contrat ayant une dépense nette inférieure à ce seuil afin de favoriser la mise en concurrence des soumissionnaires potentiels.

Tous les processus d'appel d'offres, sans exception, exigent dans les documents de soumission que le soumissionnaire dépose une déclaration relative à l'intégrité et la probité avec sa soumission<sup>9</sup>. Le défaut pour un soumissionnaire de joindre à sa soumission cette déclaration assermentée entraîne le rejet automatique de sa soumission.

Par cette déclaration, le soumissionnaire déclare solennellement, entre autres :

- qu'il présente sa soumission sans collusion ou tentative d'influence auprès des représentants de la Ville;
- qu'il a respecté, ainsi que tout collaborateur ou employé, la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*<sup>10</sup> en rapport avec cet appel d'offres;
- qu'il n'a personnellement, ni aucun de ses administrateurs, actionnaires ou dirigeants, de lien familiaux, financiers, d'affaires ou d'autres lien susceptibles de créer une apparence de conflit d'intérêts, directement ou indirectement, avec les membres du conseil, les dirigeants ou employés de la Ville;
- qu'il s'engage, à son nom et à celui de ses sous-traitants, ses filiales ou sociétés apparentées de ne pas retenir, en aucun moment pendant une période d'un an suivant la fin du contrat octroyé, les services d'un employé ou dirigeant de la Ville ayant participé à l'élaboration de l'appel d'offres.

De plus, pour chaque processus d'appel d'offres public mené en 2021, une personne a été nommée comme Responsable désigné chargé de répondre aux soumissionnaires en cas de questions en cours de processus. Cela assure, entre autres, que les soumissionnaires obtiennent toutes les mêmes informations afin que tous soumissionnent sur un pied d'égalité. D'ailleurs, il est prévu aux documents d'appel d'offres que toute question doit être adressée par écrit au Responsable désigné dans le cadre du contrat. Aucune information n'est ainsi transmise autrement que par addenda. Les communications adressées au Responsable désigné dans le cadre d'un appel

---

<sup>9</sup> Article 7.5.6. du Règlement.

<sup>10</sup> RLRQ, c. T-11.011.

d'offres sont transmises par courriel au Service juridique et du greffe, qui assure la transmission de celles-ci et coordonne la publication des addendas.

Qui plus est, les employés des services requérants dans le cadre de processus d'appel d'offres sont sensibilisés de ne pas avoir de communications autant écrites que verbales avec les soumissionnaires potentiels. Nous avons constaté que cette sensibilisation est efficace puisque les employés réfèrent systématiquement au Service juridique et du greffe les fournisseurs qui tentent d'entrer en contact avec eux dans le cadre des appels d'offres.

Quant aux visites optionnelles ou obligatoires prévues dans divers processus d'appel d'offres, celles-ci se font en compagnie d'un employé du service requérant ainsi que d'un employé du Service juridique et du greffe. Ainsi, les soumissionnaires ne peuvent obtenir aucune information privilégiée en cours de visite et doivent transmettre leurs questions auprès du Responsable désigné, le cas échéant, après la visite selon la procédure prévue au devis.

Pour le processus d'appel d'offres par système de pondération et d'évaluation, un comité de sélection a été constitué pour chaque appel d'offres visé conformément à l'article 7.5 du Règlement.

Chaque membre d'un comité de sélection signe, avant le début de son mandat, un document en vertu duquel il prend certains engagements pour assurer la confidentialité, son impartialité, son indépendance et prévenir les conflits d'intérêts dans le cadre de l'appel d'offres.

Enfin, les documents de soumissions prévoient la procédure encadrant l'autorisation de modification du contrat. Ces modifications ne doivent pas changer la nature du contrat et doivent intervenir conformément aux dispositions du Règlement. Les modifications de contrats intervenues en 2021 l'ont été conformément aux règles en vigueur.

En 2021, 30 contrats ont été adjugés à la suite du processus d'appel d'offres public. Tous les contrats devant être adjugés par ce processus l'ont été selon les règles en vigueur.

#### *1.4.2.2. Appels d'offres sur invitation*

Tel que le prévoit la Loi et le Règlement, la Ville doit obligatoirement, sous réserve des exceptions, utiliser le processus d'appel d'offres sur invitation pour tous les contrats qui comportent une dépense nette d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$.

Ces contrats ne peuvent être adjugés qu'après une mise en concurrence d'au moins deux soumissionnaires. Toutefois, il est fréquent que trois soumissionnaires ou plus soient invités afin de s'assurer d'obtenir les prix les plus concurrentiels.

En 2021, 7 contrats ont été adjugés à la suite d'un tel processus. Tous les contrats devant être adjugés par voie d'invitation l'ont été selon les règles en vigueur.

#### 1.4.2.3. Contrats de gré à gré

##### 1.4.2.3.1. Contrats dont la dépense nette se situe entre 10 000 et 25 000 \$

Le Règlement ne prévoit aucune règle spécifique concernant les contrats dont la dépense nette se situe entre 0 et 10 000\$. Ils peuvent être adjugés sans aucune formalité d'appels d'offres ou de publication.

Quant aux contrats dont la dépense se situe entre 10 000 et 25 000\$, le Règlement prévoit qu'un contrat peut être conclu de gré à gré, après qu'une demande de prix ait été faite par le personnel responsable de l'approvisionnement<sup>11</sup>.

En 2021, le Service juridique et du greffe a instauré des procédures afin de renforcer l'application de l'article 3.4. du Règlement. Une surveillance des contrats octroyés dont la dépense nette est de moins de 25 000 \$ est effectuée afin de s'assurer notamment du respect des règles relatives au fractionnement des contrats. Ces contrats sont aussi analysés en amont afin de valider si des enjeux spécifiques exigent de requérir au processus d'appel d'offres.

De plus, tous les contrats dont la dépense nette se situe entre 10 000 \$ et moins de 25 000 \$ doivent désormais faire l'objet d'une demande de prix faite par le personnel responsable de l'approvisionnement auprès minimalement de deux fournisseurs susceptibles de fournir les biens ou les services demandés. Cette procédure est obligatoire pour tous les contrats, à moins d'être en mesure de démontrer qu'un seul fournisseur pouvant répondre à la demande est connu. Dans ce cas, les recherches effectuées par le service requérant démontrant qu'un seul fournisseur est connu sont consignées au dossier.

Les contrats d'approvisionnement dont la dépense nette est de moins de 10 000 \$ font généralement aussi l'objet d'une demande de prix auprès de minimalement deux fournisseurs susceptibles de fournir les biens demandés.

Pour l'année 2021, tous les contrats dont la dépense est inférieure à 25 000\$ et conclus de gré à gré l'ont été selon les règles en vigueur.

##### 1.4.2.3.2. Dispense en vertu de l'article 3.3. du Règlement

L'article 3.2.1 du Règlement prévoit qu'un contrat ayant une dépense nette d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$ ne peut être adjugé qu'après une mise en concurrence d'au moins deux soumissionnaires. L'article 3.3 du Règlement prévoit toutefois une dispense à cette règle.

La dispense s'applique dans les cas suivants :

---

<sup>11</sup> Article 3.4. du Règlement.

- 1° lorsque le contrat envisagé comporte des enjeux spécifiques pour lesquels la Ville estime qu'il n'est pas dans l'intérêt public de procéder par un processus de mise en concurrence;
- 2° lorsqu'à la suite d'une procédure de mise en concurrence, la Ville démontre qu'elle n'a reçu aucune soumission conforme répondant aux besoins recherchés;
- 3° lorsque l'objet du contrat vise une innovation nécessitant une expertise technologique particulière;
- 4° lorsque l'objet du contrat envisagé est de nature confidentielle ou qu'il existe un risque que sa divulgation cause un préjudice à la Ville;
- 5° lorsque le contrat est conclu avec le gouvernement fédéral ou de l'une de ses provinces ou avec l'un de ses ministères ou de ses organismes ou avec une municipalité ou l'un de ses organismes.

En 2021, 3 contrats ont été octroyés sur la base du premier alinéa ci-dessus, soit :

- Bail avec SBI Immobilier pour la location d'un entrepôt - 250 rue de Copenhague, résolution 2021-077;
- Octroi d'un contrat de services professionnels en électromécanique - Panneaux à messages variables, résolution 2021-272;
- Identification de fournisseurs potentiels relatifs à des services d'enquête administrative en matière de harcèlement (POL-2021-033), résolution 2021-137.

En 2021, 1 contrat a été octroyé sur la base du troisième alinéa ci-dessus, soit :

- Élections générales municipales 2021 - Expertise et soutien technologique - Octroi d'un contrat, résolution 2021-241.

#### [1.4.2.3.3. Dispense en vertu de la Loi](#)

La Loi prévoit à ses articles 573. et 573.3. des dispenses au processus d'appels d'offres pour l'octroi de certains contrats.

En 2021, 11 contrats ont été octroyés selon les dispenses prévues à la Loi, soit :

- Contrats conclus avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou services à la suite de vérifications documentées et sérieuses :

- Octroi d'un contrat de services pour des activités hivernales sur le Lac Saint-Augustin, résolution 2021-467.
- Contrats dont l'objet est la fourniture de biens meubles reliés au domaine culturel, conformément au paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 573.3. de la Loi :
  - Octroi d'un contrat pour l'exécution d'une œuvre d'art - Centre communautaire multifonctionnel secteur Est, résolution 2021-192.
- Contrats conclus avec un organisme à but non lucratif visé à l'alinéa 1 paragraphe 2.3 de l'article 573.3. de la Loi :
  - Entente entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, la Ville de Québec, le Séminaire Saint-François et le Club de soccer CRSA relativement à la location de terrains sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, résolution 2021-222.
- Contrats dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel, conformément à l'alinéa 1 paragraphe 6 de l'article 573.3. de la Loi :
  - Contrat de maintenance et licence d'utilisation de logiciel - PG Solutions - Accès Cité Territoire, résolution 2020-562;
  - Contrat de maintenance et licence d'utilisation de logiciel - PG Solutions - Suite Financière, résolution 2020-562;
  - Contrat de maintenance et licence d'utilisation de logiciel - Ville de Québec - Géomatique, résolution 2020-562;
  - Contrat de maintenance et licence d'utilisation de logiciel - Commsoft - Fidelio, résolution 2020-562;
  - Contrat de maintenance et licence d'utilisation de logiciel - Procontact solution (Microsoft) - Office 365, résolution 2020-562;
  - Contrat de maintenance et licence d'utilisation de logiciel - Dell EMC (Micrologic) - Support/maintenance Stockage, résolution 2020-562.

- Contrats conclus avec un organisme à but non lucratif visé à l'alinéa 1 paragraphe 2.1 de l'article 573.3. de la Loi :
  - Renouvellement du contrat d'assurance de dommages et d'assurance automobile pour la période du 1er janvier 2021 au 1er janvier 2022, résolution 2020-566.

#### 1.4.2.3.4. Regroupements d'achats

En 2021, l'Union des municipalités du Québec a été mandatée afin de conclure 4 contrats par voie d'achats regroupés, soit :

- Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2021, résolution 2020-482;
- Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Achat bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles (bacs bleus et pièces d'équipements) pour l'année 2021, 2020-302;
- Mandat à l'union des municipalités du Québec - Achat de produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux (piscine), résolution 2020-238;
- Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium), hiver 2021-2022, résolution 2018-172.

#### 1.5. Résultats d'audits

Aucun audit n'a été réalisé par le Service juridique et du greffe en 2021.

#### 1.6. Plaintes

Aucune plainte n'a été reçue en 2021 concernant l'application du Règlement.

#### 1.7. Sanctions

Aucune sanction n'a été appliquée en 2021 concernant l'application du Règlement.

### 3. Conclusions et recommandations

Tous les contrats octroyés par la Ville en 2021 respectent le Règlement de gestion contractuelle et les différentes lois applicables en matière contractuelle.

L'année 2021 fut une année de transition marquée par les élections municipales. Malgré une période de plusieurs semaines où le conseil municipal n'a pu se réunir ainsi que la mobilisation de l'équipe attitrée à la gestion contractuelle aux élections municipales, 51 contrats ont été octroyés.

Afin de garantir la continuité des services offerts par l'équipe attitrée à la gestion contractuelle durant cette phase de mobilisation, une planification des besoins en gestion contractuelle devra être effectuée préalablement à la période électorale.

L'année 2022 marquera aussi la première année complète avec une équipe dédiée à la gestion contractuelle, offrant ainsi une opportunité de mettre en place de nouvelles procédures et de structurer les processus de manière efficace.

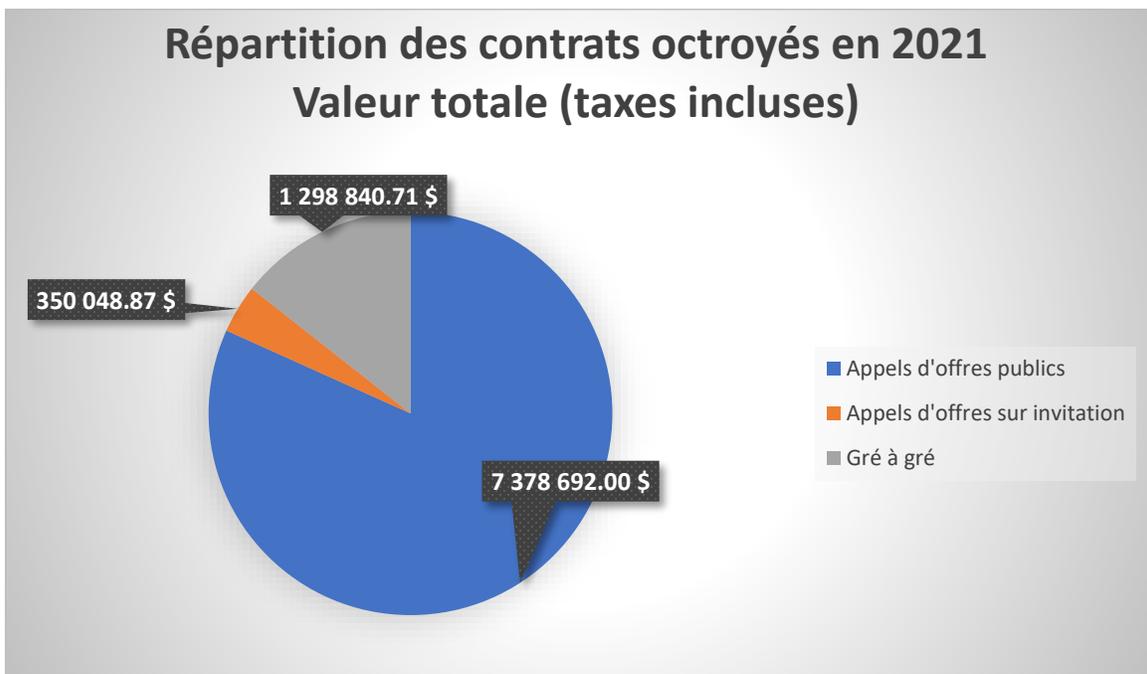
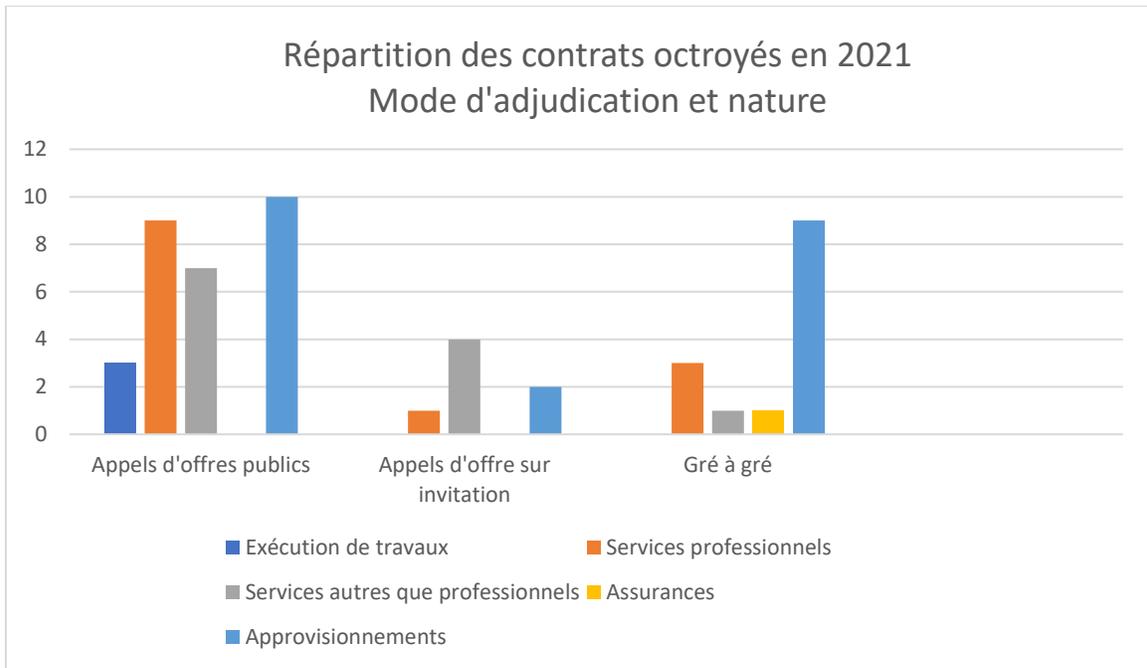
À la lumière de ce rapport, il est possible de constater et d'anticiper les défis à venir. Notamment, afin de soutenir efficacement l'administration dans les processus de gestion contractuelle, la centralisation des informations relatives aux contrats, ainsi que la mise en place de mécanismes de contrôle du respect du cadre normatif et de la conformité contribuera à optimiser l'efficacité des processus déjà en place.

Le Service juridique et du greffe

Rapport déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 novembre 2023

## Annexes

I. Répartition des contrats octroyés en 2021



## II. Liste des contrats de plus de 25 000 \$

(Voir page suivante)

Liste des contrats de plus de 25 000 \$ pour l'année 2021

Mise à jour : 07-nov-23

Numéro SEAO	Numéro de contrat	Objet du contrat	Nature du contrat	Mode d'attribution	Mode d'attribution	Soumissionnaires (Adjudicataire en gras)	Prix soumis (avant taxes)	Conformité	Numéro et date de la résolution	Estimation (taxes incluses)	Prix du contrat octroyé (taxes incluses)	Option(s) de renouvellement	Montant total de la dépense prévue (incluant les options de renouvellement)	Date de fin	Montant payé
1436259	2020-038	Services professionnels en vue de l'exécution de travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2021	Services professionnels	573 LCV	Appel d'offres public	<b>GBI Experts-Conseils inc.</b> Groupe Conseil CHG	178 210,40\$		2021-075 16/02/2021	229 950.00 \$	204 897.41 \$	Non			
	2020-035-2	Contrat d'approvisionnement - Fourniture de pièces pour équipements à neige	Approvisionnement	573.1 LCV	Appel d'offres sur invitation	<b>Équipement SMS Inc.</b> Robitaille équipement	51 962.43 \$ 56 823.40 \$		2021-074 16/02/2021		59 743.80 \$	Oui	91 109.55 \$		
1443242	2020-027	Contrat d'approvisionnement - Fourniture de fleurs annuelles et paniers suspendus	Approvisionnement	573.1 LCV	Appel d'offres sur invitation	<b>Bulbi-Serres enr.</b> La Jardinerie Fernand Fortier inc. Pépinère Et Paysages Marcel Marin Inc.	12 617,90 \$ 12 835.85 \$ 20 585.44\$		2021-078 16/02/2021		14 507.43 \$	Non			
1434602	2020-037	Services d'évaluation techniques pour la numérisation des rôles d'évaluation foncière	Services autres que professionnels	573 LCV	Appel d'offres public	<b>BINATEK Inc.</b> ImageNexx Inc. TACT Conseil IDnum Technologies	2 275,00\$ 6 115,00\$ 10 010,09\$ 11 224,50		2021-089 02/03/2021		2 615.68 \$	Non			
1439778	2021-001	Contrat d'approvisionnement - Achat de produits municipaux	Approvisionnement	573 LCV	Appel d'offres public	<b>J.U. Houle Ltée</b> Real Huot Inc.	229 923,48\$ 232 181.33\$		2021-093 02/03/2021	200 000.00 \$	264 354.52 \$	Non			
1436583	2020-012	Réaménagement et agrandissement de l'hôtel de Ville et du garage municipal	Services professionnels	573 LCV	Appel d'offres public	<b>DG3A inc.</b>	628 533,00\$		2021-150 06/04/2021	1 034 775.00 \$	722 655.82 \$	Non			
1465578	APO-2021-005	Travaux de marquage des rues, stationnements et pistes cyclables pour l'année 2021	Construction	573 LCV	Appel d'offres public	<b>9144-4505 Québec inc. (Signalisation Girard)</b>	164 123.25 \$		2021-162 09/04/2021	114 975.00 \$	188 700.71 \$	Non			
1464091	APO-2021-004	Contrat de services professionnels en ingénierie pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Pierre-Georges-Roy	Services professionnels	573 LCV	Appel d'offres public	<b>FNX-innov inc.</b> Groupe Conseil CHG Les Services EXP Inc	125 250,00\$ Pointage insuffisant Non-conforme		2021-190 04/05/2021	200 000.00 \$	143 948.70 \$	Non			
1463798	APO-2021-003	Aménagement d'aires multifonctionnelles de planches à roulettes (skatepark) et d'une aire de style pumphtrack	Services professionnels	573 LCV	Appel d'offres public	<b>Les Mains Vertes du Paysage inc.</b> Tessier Récréo-Parc Inc	465 000,00\$ 474 847,77\$		2021-191 04/05/2021	500 000.00 \$	534 633.75 \$	Non			
1483745	APO-2021-010	Travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2021	Construction	573 LCV	Appel d'offres public	<b>P.E. Pageau inc.</b> Eurovia Québec Construction inc. Les Entreprises P.E.B. LTÉE Construction et pavage Portneuf inc.	2 103 556,00\$ 5 285 031.95\$ 2 349 328.50\$ 2 282 712.16\$		2021-249 08/06/2021	3 000 000.00 \$	2 418 563.51 \$	Non			
1488621	APO-2021-012	Inspection des réseaux d'égout sanitaire et pluvial par caméra télévisée	Services autres que professionnels	573 LCV	Appel d'offres public	<b>InspecVision 3D Inc.</b> Can-Explore Can-Inspec Inc. CIMA+ Construction Simo Management Inc VEOLIA ES CANADA Services Industriels Inc.	97 260,00\$ 99 230.00\$ 100 273.02\$ 120 325.00\$ 114 361.30\$ 107 789.00\$		2021-250 08/06/2021	100 000.00 \$	111 824.69 \$	Non			
1484736	APO-2021-011	Étude englobant une analyse de besoins et une étude de faisabilité pour les marais épurateurs construits Du Verger et de L'Artimon	Services professionnels	573 LCV	Appel d'offres public	<b>Lasalle NHC inc.</b> JFSA Stantec Experts-conseils ltée	85 025,00\$ 91 100,00\$ pointage insuffisant		2021-280 22/06/2021	100 000.00 \$	97 757.49 \$	Non			
1490643	APO-2021-013	Contrat d'approvisionnement pour l'achat d'un camion 6 roues 4x4 avec équipements à neige	Approvisionnement	573 LCV	Appel d'offres public	<b>Jacques Olivier Ford inc.</b>	109 995.00 \$		2021-281 22/06/2021	120 000.00 \$	126 466.75 \$	Non			
1496654	APO-2021-016	Nouveau bouclage d'aqueduc et remplacement de vannes	Construction	573 LCV	Appel d'offres public	<b>Pax Excavation inc.</b>	856 837.00 \$		2021-323 13/07/2021	1 000 627.42 \$	985 148.34 \$	Non			
1495299	APO-2021-015	Achat de camions, de fournitures et d'équipements d'hiver	Approvisionnement	573 LCV	Appel d'offres public	<b>Lot 2 : Services d'équipement GD inc.</b>	275 407.00 \$		2021-351 30/08/2021		316 649.20 \$	Non			
			Approvisionnement	573 LCV	Appel d'offres public	Lot 1 : Globocam Québec et Lévis inc.	336 000.00 \$	Plus bas soumissionnaire non-conforme					Non		
1498956	APO-2021-017	Appel d'offres pour un contrat de services professionnels pour la production d'un Plan de sécurité civile pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	Services professionnels	573 LCV	Appel d'offres public	<b>Sécurité civile Landry inc.</b> Prudent Mesure d'urgence et Sécurité Civile inc. Services conseils StraTJ inc.	30 700,00\$ pointage insuffisant non-conforme		2021-340 30/08/2021		35 297.33 \$				
1512225	APO-2021-018	Achat de camions	Approvisionnement	573 LCV	Appel d'offres public	<b>Globocam Québec et Lévis inc.</b>	336 000.00 \$		2021-352 30/08/2021		386 316.00 \$	Non			
1518657	APO-2021-021	Contrat de location d'un balai mécanique avec opérateur	Approvisionnement	573 LCV	Appel d'offres public	<b>Les Entreprises Tréma Inc.</b>	110 200.00 \$		2021-391 21/09/2021		126 702.45 \$	Oui			
1517900	APO-2021-019	Contrat de services professionnels pour divers travaux sur des bâtiments municipaux	Services professionnels	573 LCV	Appel d'offres public	<b>Groupe d'Artech</b>	38 960.00 \$		2021-398 21/09/2021		44 794.26 \$	Non			
1527827	APO-2021-025	Mise en page, impression et distribution du Mensuel d'information municipale	Services autres que professionnels	573 LCV	Appel d'offres public	<b>Journal.ca inc.</b> 10684210 Canada Inc. HEBDO-LITHO INC.	153 020,00\$ 190 000,00\$ 238 800,00\$		2021-415 05/10/2021		175 934.75 \$	Oui	299 168.63 \$		
	APO-2021-026	Transport de neige en vrac hiver 2021-2022 - Phase I	Services autres que professionnels	573.1 LCV	Appel d'offres sur invitation	<b>Lot 1 : Terrassement Portneuf inc.</b>	90 \$ / heure		2021-466 23/11/2021		224 697.48 \$	Non			
		Services autres que professionnels	573.1 LCV	Appel d'offres sur invitation	<b>Lot 2 : Les Entreprises Raymond Denis 1990 inc. Terrassement Robitaille inc. Transport Patrick Gagnon inc. DMF Excavation inc. Gestion Vir inc. Stéphane Dussault</b>	107.75 \$ / heure 110 \$ / heure 110 \$ / heure 110 \$ / heure 110 \$ / heure 112.50 \$ / heure									
		Services autres que professionnels	573.1 LCV	Appel d'offres sur invitation	<b>Lot 3 : Les Entreprises Raymond Denis 1990 inc. Excavation Michel Poulin inc. Synchro Excavation inc.</b>	116 \$ / heure 118 \$ / heure 120 \$ / heure									
		Services autres que professionnels	573.1 LCV	Appel d'offres sur invitation	<b>Lot 4 : Les Entreprises Raymond Denis 1990 inc. Transport JP Martel inc.</b>	127 \$ / heure 140 \$ / heure									
1543254	APO-2021-029	Étude géotechnique et de caractérisation environnementale phase 2 - Réfection du chemin du Roy et du chemin Notre-Dame	Services professionnels	573.1 LCV	Appel d'offres sur invitation	<b>Englobe Corp inc.</b>	44 444.58 \$		2021-488 07/12/2021		51 100.16 \$	Non			
1544289	APO-2021-030	Étude géotechnique et de caractérisation environnementale phase 2 - Travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2022	Services professionnels	573 LCV	Appel d'offres public	<b>Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée</b> Terrapex Environnement Ltée Englobe Environnement Inc.	82 348,00\$ (mêmeur pointage final) 79 562,00\$ pointage insuffisant		2021-525 21/12/2021		94 677.31 \$	Non			
1544277	APO-2021-028	Contrat d'approvisionnement pour l'acquisition d'une génératrice sur remorque	Approvisionnement	573 LCV	Appel d'offres public	<b>Talbot Equipement Ltée</b> Groupe Lambert Québec Inc.	32 457,00 \$ 33 424.80\$		2021-527 21/12/2021		37 317.44 \$	Non			

Liste des contrats de plus de 25 000 \$ pour l'année 2021

		Bail avec SBI Immobilier pour la location d'un entrepôt - 250 rue de Copenhague	Approvisionnement	573.3.1.2. LCV et Règlement no 2019-584	Gré à gré	SBI Immobilier	45 120.00 \$		2021-077 16/02/2021		51 876.72 \$	Oui		
		Identification de fournisseurs potentiels relatifs à des services d'enquête administrative en matière de harcèlement (POL-2021-033)	Services professionnels	573.3.1.2. LCV et Règlement no 2019-584	Gré à gré	Drolet Douville Drouin Ressources humaines			2021-137 06/04/2021		91 980.00 \$	Non		
		Octroi d'un contrat pour l'exécution d'une œuvre d'art - Centre communautaire multifonctionnel secteur Est	Approvisionnement	573.3. LCV	Gré à gré	Marie-Claude Hains			2021-192 04/05/2021		78 895.00 \$	Non		
		Entente entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, la Ville de Québec, le Séminaire Saint-François et le Club de soccer CRSA relativement à la location de terrains sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	Approvisionnement	573.3. LCV	Gré à gré	Séminaire Saint-François			2021-222 18/05/2021		52 313.63 \$	Non		
		Élections générales municipales 2021 - Expertise et soutien technologique - Octroi d'un contrat	Services professionnels	573.3. LCV	Gré à gré	Innovision + inc.	32 838.00 \$		2021-241 08/06/2021		37 755.49 \$	Non		
		Octroi d'un contrat de services professionnels en électromécanique - Panneaux à messages variables	Services professionnels	573.3.1.2. LCV et Règlement no 2019-584	Gré à gré	CIMA +	34 635.00 \$		2021-272 22/06/2021		39 821.59 \$	Non		
1509237 1523719	AVIS-2021-001 AVIS-2021-002	Octroi d'un contrat de services pour des activités hivernales sur le Lac Saint-Augustin	Services autres que professionnels	573.3. LCV	Gré à gré	Glace-Concept-Expertise inc.	265 000.00 \$		2021-467 23/11/2021		304 683.75 \$	Non		
		Entente entre la Ville et l'Institut canadien pour l'abonnement aux bibliothèques de la Ville de Québec	Services autres que professionnels	573.3. LCV	Renouvellement	Institut Canadien de Québec			2021-482 07/12/2021		48 289.50 \$	Oui		
		Renouvellement du contrat d'assurance de dommages et d'assurance automobile - Période du 1er janvier 2021 au 1er janvier 2022	Assurances	573.3. LCV	Gré à gré	Mutuelle des municipalités du Québec			2020-566 22/12/2020		375 347.39 \$	Oui		
		Contrats de maintenance et licences d'utilisation de logiciels - 2021	Approvisionnement	573.3. LCV	Gré à gré	PG Solutions - Accès Cité Territoire			2020-562 22/12/2020		33 917.63 \$	Non		
	Approvisionnement		573.3. LCV	Gré à gré	PG Solutions - Suite Financière			2020-562 22/12/2020		79 332.75 \$	Non			
	Approvisionnement		573.3. LCV	Gré à gré	Ville de Québec - Géomatique			2020-562 22/12/2020		42 540.75 \$	Non			
	Approvisionnement		573.3. LCV	Gré à gré	Commsoft - Fidello			2020-562 22/12/2020		32 767.88 \$	Non			
	Approvisionnement		573.3. LCV	Gré à gré	Procontact solution (Microsoft) - Office 365			2020-562 22/12/2020		35 642.25 \$	Non			
	Approvisionnement		573.3. LCV	Gré à gré	Dell EMC (Micrologic) - Support/maintenance Stockage			2020-562 22/12/2020		41 965.88 \$	Non			
		Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2021	Approvisionnement	29.9.1. LCV	Achat regroupé	Sel IceCat Inc.			2020-482 17/11/2020		14 914.56 \$	Non		
	BAC-2021	Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Achat bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles (bacs bleus et pièces d'équipements) pour l'année 2021	Approvisionnement	29.9.1. LCV	Achat regroupé	IPL Inc.			2020-302 04/08/2020		4 538.92 \$	Non		
	CHI-20212022	Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Achat de produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux (piscine)	Approvisionnement	29.9.1. LCV	Achat regroupé	Javel Bois-Francis			2020-238 16/06/2020		7 864.29 \$	Non		
		Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de carburant en vrac (2019-2022)	Approvisionnement	29.9.1. LCV	Achat regroupé	Énergie Valéro Inc. (2019/04/01 au 2022/03/31)			2018-430 16/10/2018		283 828.62 \$	Non		
1363381	APO-2020-005	Entretien de patinoires extérieures	Services autres que professionnels	573 LCV	Renouvellement	Michael Kelly - Un poney dans ta cour			2021-435 05/10/2021		58 522.28 \$	Oui	177 348.94 \$	
1192816	APO-2018-015	Contrats relatifs au déneigement de stationnements municipaux	Services autres que professionnels	573 LCV	Renouvellement	Lot 1 : Rochette Excavation Inc.			2021-226 18/05/2021		65 015.92 \$	Non		
			Services autres que professionnels	573 LCV	Renouvellement	Lot 2 : Paule Cloutier et Gaétan Desroches					18 798.87 \$	Non		
1201643	APO-2018-017	Contrat de services pour la gestion de la piscine et des activités aquatiques du complexe sportif multifonctionnel	Services professionnels	573 LCV	Renouvellement	SODEM inc.			2021-343 30/08/2021		113 666.58 \$			